



LE VIF l'express



Les patients psychiatriques prioritaires également pour la vaccination (carte blanche)

Carte blanche

12-02-2021, 13:45 • Mise à jour le: 16-02-2021, 00:32 •

Un groupe excelle par son absence sur la liste des vaccinations prioritaires : les patients psychiatriques souffrant d'un trouble grave.

La semaine

dernière, la liste des patients à risque qui pourront recevoir en priorité le vaccin contre la Covid-19 a été établie. Nous constatons, dans ce cadre, l'absence interpellante d'une frange de la population.

Il s'agit de personnes souffrant de graves troubles psychiatriques.

On estime qu'environ 1 citoyen sur 60 souffre d'un tel trouble : schizophrénie, trouble bipolaire, dépression sévère. Il y a quelques jours, une vaste étude sur la population américaine a montré que [la schizophrénie ou d'autres troubles psychotiques chroniques peuvent être considérés comme le deuxième facteur de risque de décès par Covid-19](#), après l'âge.

C'est pourquoi les psychiatres préconisent depuis un certain temps d'inclure les personnes souffrant de troubles psychiatriques graves dans la liste des citoyens à vacciner en priorité, avec bien sûr, leur consentement éclairé. C'est également pour cette raison que le très respecté comité de vaccination (STIKO) de l'institut allemand Robert Koch a recommandé que [ces citoyens soient vaccinés en même temps que le groupe des 70-75 ans](#). (https://www.rki.de/DE/Content/Kommissionen/STIKO/stiko_node.html)

Ils sont en fait au même niveau de risque que les patients transplantés ou les personnes présentant des problèmes oncologiques actifs. Les Pays-Bas ont déjà décidé de faire de même pour les patients hospitalisés souffrant de problèmes psychiatriques. Au Royaume-Uni, le groupe ambulatoire est également inclus dans le pool de vaccination prioritaire. Il nous semble important de suivre ces recommandations, en Belgique, tant pour les patients psychiatriques

institutionnalisés que pour ceux qui sont suivis en ambulatoire.

En effet, les personnes souffrant d'un trouble psychiatrique grave doivent faire face à une affection qui apparaît souvent à un jeune âge et qui interfère considérablement avec leur qualité de vie. Ils sont exposés au risque de diabète, d'hypertension et d'autres problèmes physiques chroniques, ainsi qu'à certaines formes de cancer. Les médicaments qu'ils doivent inévitablement prendre ont des effets secondaires nocifs. On leur prescrit moins de tests, moins de conseils de prévention, moins d'éducation médicale et de suivi.

Souvent, ces patients ne sont pas assez assertifs pour défendre leur droit à la santé. La confusion leur rend parfois difficile la compréhension et l'application des mesures de sécurité, même s'ils font souvent du mieux qu'ils peuvent.

Ils ont une espérance de vie de 15 à 20 ans inférieure à celle de leurs concitoyens. Si tout autre groupe vulnérable devait présenter les mêmes taux de mortalité inquiétants, des questions parlementaires seraient sans doute posées. Avec le groupe cible des patients psychiatriques, cela passe sans discussion.

Il est consternant de constater que ces personnes risquent d'être stigmatisées d'un point de vue non seulement social, mais aussi médical.

En soutien avec nos collègues du nord du pays, qui ont [publié cette carte blanche dans le Knack ce 06 février](#), nous, psychiatres, voulons plaider une fois de plus pour inclure le groupe vulnérable des personnes souffrant d'une grave affection psychiatrique dans les groupes prioritaires.

Le cabinet du ministre fédéral de la santé publique Frank Vandenbroucke (SP.A) a annoncé que les patients atteints de diverses formes de démence et de maladies neurologiques chroniques telles que la maladie de Parkinson peuvent également être vaccinés en priorité. Alors pourquoi faire l'exception discriminatoire concernant les patients psychiatriques ?

Trop souvent, dans notre société, ils sont oubliés; trop souvent, ils sont mal lotis. Heureusement, certains sont là pour nous rappeler leurs droits, comme notre collègue Marc De Hert et de ses collaborateurs, [dans la revue The Lancet Psychiatry](#), qui soutient une vaccination prioritaire des patients souffrant de graves problèmes psychiatriques.

Marc Van Ranst également a annoncé sur les médias sociaux qu'il était tout à fait d'accord avec la proposition d'inclure les citoyens souffrant d'une maladie psychiatrique grave dans le groupe de vaccination prioritaire. Il parle, non pas comme prestataire de soins de santé mentale, mais comme virologue sérieux qui n'hésite jamais à prendre une position claire. Il sait mieux que quiconque quels sont les risques du virus et les dangers qu'ils représentent pour les patients à haut risque. Tous les patients à haut risque.

Avec eux, nous soutenons cette mesure.

Signataires : collectif de psychiatres de Bruxelles et Wallonie représentant la conférence des médecins chefs francophones et la société royale de médecine mentale de Belgique (SRMMB)

Laurence Ayache ; Benoit Gillain ; Gerard Charles ; Nicolas Clumeck ; Eric Constant ; Carol Delanaye ; Caroline Depuydt ; Gerald Deschietere ; Martin Deseilles ; Vincent Dubois ; Jean-Louis Feys ; Benoit Fleischman ; Renaud Jammaer ; François Monville ; Pierre Oswald ; Vincent Ryckmans ; Daniel Souery ; Frédérique Van Leuven ; Françoise Verhelst